

DEMATERIALISATION

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les adhérents des associations agréées ont l'obligation de dématérialiser leurs déclarations fiscales et leurs attestations. La quasi-totalité des déclarations de vos clients nous ont donc été transmises selon la procédure TDFC et nous vous en remercions.

L'APL Poitou-Charentes peut recevoir les déclarations dématérialisées par tout moyen : portail "jedeclare.com",... boîte aux lettres **TEDECO**,Nous sommes également partenaire EDI et pouvons gérer directement l'envoi des déclarations et attestations au Centre Informatique des Impôts de Strasbourg.

Tableaux OG à joindre obligatoirement en plus de la liasse fiscale complète : OG 31 (Balance de trésorerie ou tableau de passage), **OG 28** (Déclaration de l'expert comptable) et **OG 92** (pour le contrôle TVA de vos clients assujettis)

Tableaux OG à joindre en plus de la liasse fiscale complète s'il y a lieu : OG 27 (Informations complémentaires) et **OG 32** (relatif aux difficultés des entreprises).

Nous nous permettons d'insister sur l'obligation de joindre les tableaux OG à la déclaration; cela nous évitera de vous poser des questions et surtout (**en particulier l'OG 31**) nous permettra une meilleure approche du dossier d'analyse économique de vos clients.

→ Pour tout problème concernant la dématérialisation et les tableaux OG à nous adresser, vous pouvez contacter directement M. Jean-Paul HUART 05 49 33 84 95 (jean.paul.huart@aplpoitoucharentes.fr).

Si pour des raisons qui vous sont propres, vous ne pratiquez pas directement la télétransmission,

nous mettrons à votre disposition un lien informatique qui vous permettra la saisie des déclarations et leur envoi par mail (toute information sur notre site www.aplpoitoucharentes.fr Espace Conseil puis « Saisie en ligne des déclarations n° 2035 » A COMPTER DU 15 MARS 2010) Dans ce cas, ne pas oublier de nous joindre un mandat si cela n'a déjà été fait.

ATTENTION : Le délai limite d'adhésion pour 2010 est le 31 mai 2010 (le dossier d'adhésion est téléchargeable sur www.aplpoitoucharentes.fr).
Le droit d'entrée reste fixé à 60,00 € TTC.

